

voit alors & depuis 14 mois. Cette Lettre trop volumineuse ne peut être ici rapportée.

Edits. Il y a un Edit du Roi, donné à *Versailles* au mois de Novembre 1767, qui ordonne la conversion de différens Effets au Porteur en Contrâcts. Vû le grand nombre de personnes qui sont intéressées à cet Edit, il conviendrait de le communiquer ici au Public; de même qu'une Déclaration de Sa Majesté en date du 29 du même mois, concernant les Remboursemens à faire par la Caisse des Amortissemens : mais ces pièces, sorties de l'Imprimerie Royale, sont d'une longueur à ne pouvoir trouver place dans ce Journal; ainsi nous ne faisons que les annoncer pour ceux qui peuvent y prendre part.

Touchant la dernière, nous rapporterons cependant le petit Arrêt que voici :

Le Roi s'étant fait représenter en son Conseil, sa Déclaration du 29 Novembre 1767, par laquelle S. M. a fixé à dix sept millions les fonds à employer aux remboursemens qui seroient faits par la Caisse des Amortissemens, du 1. Avril 1768 au 1. Avril 1769 : Oûi le rapport du Sr. de l'Averdy, Conseiller ordinaire & au Conseil-Royal, Contrôleur-Général des Finances; le Roi étant en son Conseil, a ordonné & ordonne que de ladite somme de dix-sept millions il en sera appliqué 2833000 livres au remboursement des effets & contrâcts de la premiere des trois classes énoncées en ladite Déclaration; un million 416000 livres au remboursement des effets & contrâcts de la seconde classe, dont les numeros sortiront par le tirage qui se fera en exécution de ladite Déclaration; & que les douze millions 751000 liv. de surplus seront employés au remboursement des effets de la troisième classe, dont les numeros seront indiqués par la liste dudit tirage, suivant & ainsi qu'il est ordonné par la Déclaration dudit jour 29 Novembre dernier. Fait au Conseil d'Etat du Roi, S. M. y étant, tenu à Versailles le 14 Janvier 1768.
(Signé PHELYPEAUX.

Voici